Compiègne, le 16 octobre 2026

DÉCISION N° 2026-180-J

(abroge la décision n°2023-167-J en date du 20 octobre 2023)

Objet : Décision portant délégation de signature de M^me^ Claire Rossi, directrice de l'UTC, à Monsieur Nicolas Dauchez, directeur du département ingénierie mécanique de l'UTC à compter du 16 octobre 2026.

La directrice de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de M^me^ Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022,

DECIDE

Article 1 : délégation de signature en matière administrative
Délégation est donnée à M. Nicolas Dauchez à l'effet de signer les formulaires d'accident du travail des étudiants accueillis temporairement en vertu d'une convention au sein du département d'ingénierie mécanique.

Article 2 : délégation de signature en matière financière
Délégation est donnée à M. Nicolas Dauchez à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les actes relatifs à l'engagement de toutes dépenses des centres financiers « DIM – département ingénierie mécanique » et « DGS – département GSM » dans la limite de 10 000€ HT,
- les certificats administratifs,
- la certification du service fait,
- les ordres de mission et les états de remboursement de frais correspondants, à l'exception des ordres de mission d'une durée supérieure à 5 jours à l'étranger ou concernant les personnalités étrangères invitées à l'UTC qui restent contresignés par la directrice de l'UTC.

Les engagements de dépenses d'investissement en informatique d'un montant supérieur à 500 € doivent être visés par le directeur des systèmes d'information.

Article 3 : responsabilité en matière d'inventaire
Responsabilité est donnée à M. Nicolas Dauchez en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour de l'inventaire pour les biens affectés au sein du département IM.

Article 4 : étendue de la responsabilité en matière d'inventaire
La responsabilité financière et comptable en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour des inventaires consiste à coordonner et mettre en œuvre les dispositions relatives aux immobilisations et à l'inventaire. A ce titre :

- ✓ Le responsable veille à la mise en œuvre des règles d'établissement sur la gestion budgétaire et comptable ainsi que le suivi des biens comptabilisés pour

son département, laboratoire ou service (entrée et sortie des biens) ;

- ✓ Le responsable met en œuvre le suivi des inventaires des matériels détenus dans le département, laboratoire ou service ;
- ✓ Le responsable désigne au sein de son personnel, un gestionnaire des biens plus particulièrement chargé de corréler périodiquement l'inventaire détenu dans son département, laboratoire ou service à partir du système d'information physique figurant sur le portail ENT. Il sera le correspondant de la direction des affaires financières pour le suivi des inventaires.

Article 5 : **absence ou empêchement**
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Dauchez, la délégation de signature et la responsabilité en matière financière et comptable seront exercées par M. Jean-Luc Dulong.

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Nicolas Dauchez et M. Jean-Luc Dulong, la délégation de signature et la responsabilité en matière financière et comptable seront exercées par M. Nicolas Buiron.

Article 6 : prise d'effet de la présente décision
Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 16 octobre 2026 et prendront fin au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 7 : affichage de la présente décision
Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site intranet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans le département.

Article 8 :
Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi

Original : *Service des Affaires Générales*
Copies : *Service/Département/Laboratoire/Direction concerné(e)/ Intéressé(e)s*
Direction des Affaires Financières
Agent comptable
Diffusion : *générale*
Rubrique actes réglementaires
rectorat